

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 14, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg se caractérise comme suit :

La maison de maître sise 14, avenue Marie Thérèse a été érigée autour de 1886 et formait jadis un ensemble avec son voisin¹. (GEN / TYP) Datant de la fin du 19^{ème} siècle, la maison est un représentant typique et caractéristique pour son époque de construction. (PDR) Son pendant a été démoli à la fin du 20^{ème} siècle et on y retrouve une nouvelle construction de cette époque.

Elle se situe au quartier de la ville haute, en face de la chapelle du centre Convict et du palais épiscopal et elle borde le parc Édith Klein (parc municipal).

L'immeuble s'élève sur 2 étages et est couronné par une toiture mansardée. La façade principale est structurée par deux travées de fenêtres, dont une est jumelée. L'entrée de la maison se fait par un porche arbitrante la porte d'entrée impressionnante en bois richement décorée. Entrant dans la maison, on se retrouve d'abord dans un vestibule représentatif qui donne accès à l'immeuble principal.

Le bâtiment est bien conservé, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Notamment la porte d'entrée aux finitions soignées, le garde-corps en fer forgé, les encadrements de fenêtres, l'escalier en bois à l'intérieur, les fenêtres au décor florale dans la cage d'escalier, les carrelages, les portes intérieures en bois, les stucs aux plafonds et des lambris en bois. (AUT) A souligner est aussi le salon représentatif au rez-de chaussée, arbitrante trois cheminées en marbre et un plafond en caisson en bois encadrant une fenêtre au décor florale. La maison est munie d'une cave voûtée.

En 1937, une annexe postérieure au style moderniste a été ajoutée comme cabinet médical. Ceci reste bien lisible dans la façade latérale. (EVO)

Dans le jardin se trouve encore les ruines d'une grotte dont les pierres ont été réutilisées dans le jardin. D'autres éléments remarquables y sont les différentes plantes rares, dont notamment des anciens rosiers.

L'immeuble est authentique et caractéristique pour son époque de construction et n'a connu que très peu de changements nuisant la substance historique et s'agit donc d'un représentant exemplaire du style de l'époque. En effet, la maison de maître remplit les critères d'authenticité, de type de bâtiment, d'évolution du bâti et elle est caractéristique pour sa période de construction. C'est ainsi

¹ Déclaration orale de la propriétaire

qu'elle mérite donc d'être protégée pour son intérêt architectural et historique ainsi que pour ses qualités esthétiques.

La COSIMO émet avec 8 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 14, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg (no cadastral 711/1076).

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Christine Muller, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 9 décembre 2020